

Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

Compte-rendu du comité de programmation du jeudi 19 septembre 2019

A l'Abbaye de Trizay

Étaient présent-e-s, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

Membres Publics (5)

BARREAUD Sylvain	Président de la communauté de Commune Cœur de	Titulaire
GRENON Jean-claude	Président du syndicat mixte du Pays de Saintonge romane	Titulaire
LAGUERRE Christian	Conseiller Municipal à Chermignac	Suppléant
MARGAT Alain	Maire de Corme Royal	Titulaire
MORDANT Jean-Pierre	Conseiller Municipal à Gémozac	Titulaire

Membres Privés (8)

BITON Dominique	Association Patrimoine de St Sauvant / foyer rural	Suppléant
BOUTINET Jean-Jacques	Auto-entrepreneur	Suppléant
CLAVEL Anne	Artiste Plasticienne	Titulaire
CROC Pascale	Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria	Coordinatrice de l'association TERDEV	Titulaire
OCTEAU Laurent	Représentant de la chambre d'agriculture	Titulaire
ROBERT Vincent	Directeur de l'APMAC	Titulaire
SEBERT-BADOIS Christine	Présidente de la route « Trésors de Saintonge »	Titulaire

Membres excusés

BARRAUD Jean-Michel	Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
BOITARD Yannig	Brunet Drouillac	Titulaire
MAJEAU Stéphane	Adjoint au maire de Plassay	Suppléant
COASSIN Gérard	Personne qualifiée	Titulaire
HOUBRON Pascal	Directeur de l'office de Tourisme Saintes et la Saintonge	Titulaire
MASSIAS Yves	Maire de Jazennes	Titulaire
SAGOT Jean-Pierre	Vice-Président de la CDA de Saintes	Titulaire

Invitées

BERGONZONI Véronique	Directrice Adjointe du Pays de Saintonge Romane et Directrice de l'Abbaye de Trizay
GEORGES Isabelle	Coordinatrice LEADER, Région Nouvelle-Aquitaine

Equipe technique : HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER ; LEBLAY Boris, Animateur Gestionnaire LEADER

Nombre de votants : 12 membres. (5 membres publics et 7 membres privés). Monsieur Dominique BITON, suppléant de Madame Christine SEBERT-BADOIS, ne peut pas prendre part aux votes.

Le double quorum est ainsi respecté. Sur les projets soumis au vote le quorum est également respecté en tenant compte des membres non-votants.

L'ordre du jour est le suivant :

- Évolution des dossiers et modification de critères d'admissibilité
- Avis en opportunité du projet « Maison FLINGOU » porté par la Mairie de Saint-Sauvant
- Avis en opportunité du projet « Atelier de Transformation Collectif » porté par l'association « les producteurs charentais cuisinent »
- Avis en opportunité du projet « Création d'un gîte de séjour et d'étape sur les chemins de randonnées Vélodyssée et Flow vélo » porté par la Mairie de Le Vallée.
- Programmation du projet « Cinéma à la ferme » (Pays de Saintonge Romane)
- Validation des modifications des fiches action pour l'avenant n°1
- Points divers

Introduction

Après un tour de table d'introduction, Sylvain BARREAUD remercie les membres de leur présence et introduit la réunion en présentant l'ordre du jour

Evolution des dossiers et modification de critères d'admissibilité

Il est présenté l'évolution des dossiers :

- 11 projets ont été soldés
- 1 dossier est en attente de paiement
- 1 porteur de projet renonce à faire appel aux fonds LEADER

Porteur de projet	Opération	Montant FEADER engagé	Fiche Action
La grand-Ourse	Salle culturelle	65 000 €	FA 3 : coopération culturelle

Après avoir présenté l'état d'avancement global du programme, en focalisant sur les 40 % d'enveloppe disponible (Diapo 4) et les enveloppes restantes sur les fiches actions (diapo 5), il est proposé aux membres de modifier un élément des fiches actions 3 à 7.

En effet, lors du comité de programmation du 13 décembre 2016, les membres avaient retenu, comme condition d'admissibilité pour les fiches actions 3 à 7, un plafonnement à 300 000 € HT du coût total des projets. L'idée était que les projets nécessitant un investissement plus important pouvaient obtenir un meilleur soutien financier via le FEADER directement. Or, l'expérience montre que des projets dont le coût total dépasse les 300 000 € HT ne peuvent pas forcément bénéficier du FEADER. C'est le cas notamment des 2 projets de gîtes proposés dans le cadre de cette réunion.

Il a été précisé qu'à ce jour aucun projet dont le montant aurait été supérieur à 300 000 € HT n'a été refusé sur ce critère. Aucun projet n'a donc été lésé par cette règle ou son éventuel suppression.

Il a également été précisé que la suppression de cette condition d'admissibilité n'empêchait en rien de présenter des projets financièrement plus modestes.



A la fin des échanges, monsieur BARREAUD soumet au vote la proposition de retirer cette condition d'admissibilité des fiches 3 à 7. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Avis en opportunité

« Maison FLINGOU » porté par la Mairie de Saint-Sauvant

Le projet est présenté par Monsieur Alain SERIS - Maire de Saint- Sauvant, Monsieur Bruno LEBRETON – Conseiller Municipal et Madame Sylvie RENON – Conseillère Municipale.

(Voir la Fiche du Projet et le diaporama de présentation en annexe 1)

Les échanges suivants la présentation ont porté sur :

- La gestion du gîte : Les porteurs de projet ont précisé qu'il s'agirait d'une délégation de service public avec un cahier des charges définis et précis.
- Liens avec l'offre d'hébergement existante. Il est précisé que l'étude de faisabilité préalable a démontré la complémentarité de cet hébergement de type gîte avec les autres hébergements alentours (hôtel 3*, chambre d'hôtes, etc.).
- La perspective économique : quels seront les prix des nuitées ? en combien d'années seront amortis les fonds propres de la commune ?
Les porteurs de projet admettent ne pas avoir pour le moment de projection précise car il s'agit d'un projet qui s'analyse sur 20 ans sur ces questions, mais que cela fera bien évidemment l'objet de décisions futures.
- La non-sollicitation des fonds de la DRAC : Véronique BERGONZONI précise sur ce point qu'il ne s'agit pas d'un projet qui rentre dans le domaine de compétence de la DRAC.
- Le lien avec la Flow Vélo : il est précisé qu'une boucle cyclable reliera la flow vélo au centre de Saint-Sauvant.

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°4.

Note obtenue : 9.83/12 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12). Il s'agit de la moyenne des notes des 12 membres votants.

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.

Montant réservé 65 000 €



« Atelier de Transformation Collectif » porté par l'association « les producteurs charentais cuisinent »

En propos introductif, Monsieur Sylvain BARREAUD précise que le projet tel qu'il va être présenté par les membres de l'association, est un portage uniquement privé. De ce fait, il se heurte à un montant maximum d'aide publique (subvention LEADER incluse) indépassable au regard de la réglementation européenne. Or, si cette limite constitue un frein financier trop important, il conviendra peut-être, avec l'accord des membres de l'association, d'explorer la piste d'un portage et une structuration du projet plus ouvert à des partenaires publics.

Le projet est présenté par les membres de l'association « les producteurs charentais » cuisinent : Madame Pascale CROC, Madame Fanny LOZACK'HMEUR Monsieur Laurent OCTEAU et Monsieur Guillaume PROU

(Voir la Fiche du Projet et le diaporama de présentation en annexe 2)

Les échanges suivants la présentation ont porté sur :

- La prise en compte de la performance énergétique du Bâtiment

Les porteurs de projet précisent que le bâtiment sera éco-conçu et qu'un certain nombre de dispositifs seront mis en place : récupération d'eau, installation de panneaux photovoltaïques, valorisation des déchets (en lien avec le projet de méthanisation de La Vallée). D'autres aspects sont à l'étude (lavage et réutilisation de bœufs)

- Le nombre d'exploitants concernés par le projet et fonctionnement

A ce jour, l'association est composée de 12 membres. Les porteurs de projet estiment qu'une vingtaine d'agriculteurs supplémentaires sont intéressés mais en attente d'un projet plus avancé. Concernant le fonctionnement, chaque utilisation de l'atelier sera payante. Les prix proposés semblent acceptables pour les agriculteurs.

Chaque agriculteur commercialise ses produits transformés par ses propres moyens. Un logo pourrait être apposé sur les produits fabriqués dans l'atelier

- Les emplois créés et le suivi sanitaire / qualité.
La personne en charge d'accompagner la transformation des produits sera d'un profil de type BTS Agro-alimentaire. Une autre personne sera recrutée pour la manutention. Des contrôles qualités et sanitaires internes et externes sont également prévus.

Monsieur Sylvain BARREAUD rappelle, tel que l'ont évoqué les producteurs lors de la présentation, que le plan de financement présenté mobilise le maximum d'apport financier possible par les agriculteurs.

Les échanges suivants ont relevé la pertinence du projet qui s'accorde parfaitement à la stratégie du GAL. Les membres du GAL ont manifesté leur enthousiasme à voir des porteurs de projet qui innoveront.

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°2. Pascal CROC et Laurent OCTEAU, en tant que membre de l'association « les producteurs charentais cuisinent », ne prennent pas part au vote.

Note obtenue : 10.9/12 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12). Il s'agit de la moyenne des notes des 10 membres votants.

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.

Montant réservé 100 000 €



« Création d'un gîte de séjour et d'étape sur les chemins de randonnées Vélodyssée et Flow vélo » porté par la Mairie de La Vallée.

Le projet est présenté par Monsieur Jean-Paul GAILLOT - Maire de La Vallée et Monsieur Laurent OCTEAU - Conseiller Municipal.

(Voir la Fiche du Projet et le diaporama de présentation en annexe 3)

Les échanges suivants la présentation ont porté sur :

- L'affiliation au label « Tourisme Handicap ». La commune va étudier cette possibilité.
- L'accueil et l'entretien.

L'accueil sera assuré dans un premier par un adjoint au maire, puis par le/la responsable du futur magasin multiservice qui ouvrira sur la commune. L'entretien du gîte sera effectué par un agent d'entretien de la commune qui, travaillant actuellement en temps partiel, souhaite augmenter son taux activité.

- La mise en réseau des gîtes similaires.
- L'offre d'hébergement déjà existante sur la commune. Il n'existe pas d'offre d'hébergement sur la commune, mais le besoin est identifié, notamment pour les groupes.

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°4. Laurent OCTEAU, en tant que conseiller municipal de « La Vallée », ne prend pas part au vote. Jean-Jacques BOUTINET a dû partir avant la fin de la réunion et ne prend donc pas part au vote

Note obtenue : 9.3/12 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12). Il s'agit de la moyenne des notes des 10 membres votants.

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.

Montant réservé 65 000 €



Programmation du projet « Cinéma à la ferme »

Le projet « cinéma à la ferme » porté par le Pays de Saintonge Romane avait reçu un avis favorable en opportunité le 21/04/2016 pour une subvention FEADER de 2240 €. Le dossier vient d'être instruit favorablement par la Région.

Il est donc demandé aux membres de valider en programmation ce projet.

La programmation de ce projet est voté en séance à l'unanimité des membres présents (5 du collège privé et 5 du collège public). Messieurs Jean-Jacques BOUTINET et Vincent ROBERT se sont excusés avant la fin de la réunion et n'ont donc pas pris part au vote.

Cependant, le vote de Monsieur Jean-Claude GRENON, président de la structure porteuse de ce projet, ne peut être pris en compte. Cela ramène le nombre de votant à 9, ce qui ne permet pas d'atteindre le quorum.

La décision de programmation de ce projet est donc suspendue et fera l'objet d'un vote par consultation électronique prochainement.

Validation des modifications des fiches actions pour l'avenant 1 à la convention

Il est rappelé aux membres le processus permettant la ratification d'un avenant à la convention originale signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ASP, le Pays de Saintonge Romane, et le GAL. (Diapo 7, Annexe4).

A ce stade, il convient d'approuver les mesures d'atténuations proposées par l'équipe technique du GAL et validées par l'ASP.

Il est donc demandé aux membres de valider ces mesures d'atténuation.

Les mesures d'atténuation sont validées à l'unanimité des membres présents (5 du collège privé et 5 du collège public). Messieurs Jean-Jacques BOUTINET et Vincent ROBERT se sont excusés avant la fin de la réunion et n'ont donc pas pris part au vote.

Points Divers

Avant de conclure la Réunion, monsieur Sylvain BARREAUD a rendu hommage à monsieur Michel ALLAIN, ancien maire de CRAVANS et son prédécesseur en tant que président du GAL du Pays de Saintonge Romane.

Compte-rendu validé par Sylvain BARREAUD, Président du GAL, le 03/10/2019